Impression et Expédition :
MARTIGNY

Administration et Rédaction :
SION, Avenue de la Gare
Téléphone : No 83, Sion

Pour les annonces urgentes s'adr. au bureau de l'Imprimerie à Martigny, Avenue de la Gare - Tél. : 61.052

Tarif des annonces :

	le Mardi	le Vendredi
Le mm. Valais	8 ct.	15 ct.
Suisse	10 ct.	18 ct.
Etranger	14 ct.	20 ct.
Réclames	20 ct.	40 ct.
Mortuaires	16 ct.	20 ct.

Chèques postaux N° II c 52

Le Rhône

Journal d'informations

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE
PARAISSANT A MARTIGNY LE MARDI ET LE VENDREDI

LE VENDREDI : **Le plus fort tirage des journaux valaisans**

No 48.

Vendredi 18 juin 1937.
9me année — Le no 10 ct.

Abonnements :

2 fois par semaine Mardi et Vendredi fr. 5.—
1 fois par semaine Mardi ou Vendredi „ 2.60
2 fois avec „Bulletin Officiel“..... „ 9.—
1 fois avec „Bulletin Officiel“..... „ 6.60
2 fois avec assurance accidents ..... „ 7.80
1 fois avec assurance accidents ..... „ 5.40

Chèques postaux N° II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'assurance **sont assurés contre les accidents** auprès de **La Bâloise,** Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. **1000.-** en cas de décès, Fr. **1000.-** en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. **1000.-** en cas d'invalidité partielle et permanente.

Pour la juste cause
de nos vignerons

On nous communique :

Depuis un certain temps, la presse romande se fait l'écho des revendications que l'assemblée générale des délégués de la Fédération romande des Vignerons a décidé de présenter aux autorités cantonales de Vaud, Valais, Genève et Neuchâtel, et semble adhérer sans restriction au mouvement qui émeut l'opinion publique dans les milieux viticoles.

Le Comité cantonal d'action en faveur du vignoble romand vient d'adresser aux autorités communales des districts viticoles une invitation à assister à une assemblée qui aura lieu le 19 crt. à 15 h. 30 à l'Hôtel de la Paix, à Sion.

Ce qui préoccupe spécialement les dirigeants de la viticulture romande, c'est que, jusqu'ici, il n'a pas été fait droit aux légitimes revendications formulées par le Comité de la Fédération romande des vignerons auprès des autorités fédérales et que celles-ci semblent pratiquer, depuis quelque temps, une politique d'exportation industrielle dangereuse pour l'avenir du vignoble romand. Les représentants du vignoble se plaignent aussi amèrement de ce que, seule, l'opinion de quelques gros importateurs compte à Berne et sont profondément offensés de constater que les arguments invoqués en faveur d'une classe modeste et laborieuse n'ont aucun poids en regard de ceux présentés par une poignée de gros importateurs dont le seul souci est de sauvegarder leurs intérêts personnels. Un seul mobile les guide : le gain, et s'ils se sont décidés quelquefois à acheter du vin suisse, ce fut dans un but spéculatif. Leur activité principale, jusqu'à présent, a consisté à importer une grande quantité de vin étranger, bon marché, de qualité courante, qui fait une concurrence à outrance aux vins du pays.

Pareille situation ne peut subsister plus longtemps et c'est pourquoi les représentants autorisés par la Fédération romande des vignerons ont déclaré ne pouvoir assister à l'anéantissement du vignoble romand sans en nantir les viticulteurs et leur laisser le soin de décider les mesures qui s'imposent. Notre viticulture représentant le 28 % environ du rendement total de l'agriculture valaisanne, le Comité cantonal d'action est persuadé que tous ceux qui ont défendu jusqu'à maintenant la cause viticole seront présents à l'assemblée dont il est fait mention plus haut. Cette question n'intéresse pas uniquement les communes viticoles, mais aussi tous les groupements économiques de notre canton. Chacun sait en effet que la prospérité générale dans notre pays est intimément liée à la rentabilité du vignoble et c'est pour cette raison que toute la population se doit d'appuyer généreusement les revendications des vignerons.

Les revirements économiques obligeront peut-être, avant qu'il soit longtemps, d'autres branches de l'agriculture ou du commerce valaisan à faire appel à la solidarité du vigneron qui devra se souvenir du soutien efficace qui leur a été apporté.

Les représentants de l'agriculture suisse aux Chambres fédérales se préoccupent également de cette question et nous avons vu, il y a quelques jours, M. le conseiller national Paschoud déposer une interpellation pour demander au Conseil fédéral des précisions au sujet de l'accord commercial franco-suisse, et hier encore, M. le conseiller national Schwar déposait la motion suivante :

« L'aviculture suisse assure chaque année un rendement brut d'environ 60 millions de francs, apportant une aide efficace à 250,000 agriculteurs, aviculteurs, fonctionnaires ou ouvriers à revenus modestes.

» La protection de la production indigène par le système de la prise en charge rencontre une forte opposition dans les milieux les plus divers, tout spécialement auprès des importateurs.

» La viticulture suisse en général et romande en particulier éprouve les mêmes difficultés

» Dans le but d'assurer définitivement l'existence des aviculteurs, agriculteurs et des viticulteurs, le Conseil fédéral est invité à présenter au plus tôt des propositions sous forme d'un projet d'arrêté ou de loi tendant à **régulariser le marché des œufs, de la volaille et des vins suisses en subordonnant l'importation à l'écoulement de la production indigène à des prix équitables,** sans participation financière de la Confédération.

» Des expériences concluantes ont été faites en ce qui concerne l'importation des beurres, du bétail de boucherie et des produits maraîchers. Il suffirait d'appliquer le même principe à ces deux branches importantes de notre économie nationale : l'aviculture et la viticulture. »

Son habitude des manœuvres parlementaires a heureusement inspiré M. Schwar en liant la question viticole à celle de l'aviculture et c'est ainsi que son interpellation a été signée par 97 de ses collègues parmi lesquels nous nous plaisons de relever les noms de toute la députation valaisanne au Conseil national*).

Le vigneron a ainsi l'assurance qu'il peut compter sur l'appui de toutes les autorités politiques cantonales, et fort de cet appui, il peut entreprendre avec courage la lutte pour obtenir une protection plus efficace des produits de son sol.

*) (Réd.) — Soit : MM. Crittin, Dellberg, Escher, Germanier, Petrig, M. Troillet comme président du Conseil national étant récusé.

La cote du Léman

La cote du Léman à Genève est beaucoup plus élevée que d'habitude à pareille époque ; la situation est dangereuse. L'embarcadère a été inondé.

Propreté des rues

Durant les jours de pluie et surtout à l'époque de la fonte des neiges, dans bien des endroits, durant des semaines, les rues de nos villages ne sont que de véritables bourbiers. Les gens y pataugent du matin au soir dans une boue épaisse qui leur montera jusqu'à la cheville. Enfants et grandes personnes doivent se résigner d'avoir les pieds constamment humides et à supporter les conséquences d'une situation funeste au point de vue de l'hygiène.

Mais cette malpropreté des rues entraîne nécessairement, malgré la meilleure volonté du monde, la malpropreté des logis. Car cette boue qui s'incruste aux souliers, retenue par les clous et les rebords des semelles, ne s'enlève pas facilement et on l'emporte malgré soi dans les appartements.

Ceux-ci deviennent souillés, pollués par des matières dangereuses. Répandue en plus ou moins grande quantité sur le plancher, cette boue se dessèche pendant la nuit ; et lorsque la ménagère balaye la chambre, le matin, elle soulève la poussière qui se dépose sur les lits, les tables, les meubles, se niche partout, même là où on ne songera pas à l'enlever.

Or, la boue dans laquelle on patauge est un composé riche en éléments souverainement dangereux pour la santé. Il s'y trouve du fumier en abondance ; du purin qui s'écoule en filets plus ou moins abondants des fumacières alignées tout le long de la chaussée ; parfois, bien pis encore, les fosses d'aisance insuffisamment étanches apportent aussi leur dangereux tribut ; la rue est un vaste crachoir où chacun projette sans façon d'abondantes expectorations, et celles-ci ne sont pas toujours exemptes de germes malfaisants.

Comme on le voit, la malpropreté de la rue rend extrêmement difficile une propreté minutieuse des appartements.

N'y aurait-il pas moyen de remédier à une telle situation et de faire un peu moins d'entorses à l'hygiène ?

Evidemment. Mais pour cela il faut vouloir. Malheureusement on ne veut pas se libérer d'une servitude néfaste ; on se cantonne dans une indifférence insouciante, on conserve des habitudes dangereuses consacrées par la routine. Dès que les yeux se sont ouverts à la vie, on a vu de la boue dans les rues ; on y a pataugé dès ses premiers pas ; on s'y est acclimaté, adapté ; voilà pourquoi on ne sent ni la nécessité, ni même l'utilité d'un changement.

Dans certains villages, pourtant, des édiles intelligents ont réussi à porter remède à un tel état de chose. Il est des localités de montagne qui ont installé une canalisation moderne d'égouts et qui ont aménagé des chaussées selon les derniers progrès de la technique. Mais, il faut l'avouer, ce sont là des exceptions.

Ailleurs on a compris que le purin qui se perd est de l'or qui s'en va, et l'on a construit des fosses étanches, on a entouré les fumacières d'un mur en béton. Mais, reconnaissons-le, c'est l'intérêt matériel plus qu'un souci d'hygiène qui a poussé à ces innovations. Eh bien ! l'intérêt tout seul peut encore inciter les particuliers à faire un nettoyage régulier de la chaussée.

En effet, la boue qui envahit nos rues n'est pas si riche qu'en dangereux microbes, mais aussi en produits fertilisateurs. Pourquoi alors la laisser sur le chemin ? Qu'on l'enlève au fur et à mesure qu'elle se dépose, et qu'on la jette sur la fumacière. On fera ainsi d'une pierre deux coups, car on aura assaini la chaussée, accumulé des matières fertilisantes et protégé le fumier contre la dessiccation.

Nous avons connu des personnes qui, mues par un grand souci de propreté, ont procédé ainsi. Si, au début, elles ont été en butte aux critiques et aux railleries, il n'en est pas moins vrai que leur exemple a été convaincant ; car ce fut bientôt comme une contagion qui, de proche en proche, s'est répandue et a gagné tout le village. Le nettoyage des rues par l'initiative privée est devenue une habitude, aujourd'hui aussi ancrée dans les mœurs que celle qui consiste à récurer les planchers des appartements.

Dans chaque commune il y a des commissions de salubrité publique ; mais nous nous rendons bien compte que leur rôle est difficile et délicat et leur action inopérante le plus souvent. Cela tient au caractère même du Valaisan qui ne peut pas supporter la contrainte, qui se plie difficilement à un ordre donné, ou qui fait tout pour l'escamoter.

Oui, le Valaisan est têtu et son éducation doit se faire en tenant compte de ce facteur. Il faut le prendre par l'amour-propre. Comme il est d'une susceptibilité extrême, on fait de lui ce que l'on veut si l'on sait se servir de ce défaut. Mais, attention, ne le heurtez pas de front.

N'est-ce pas que c'est bien là une particularité de notre caractère ?

Encore une fois, la propreté peut et doit s'implanter dans tous nos hameaux ; il suffit pour cela d'un peu de bonne volonté et d'autant d'initiative. Les personnes qui possèdent ces qualités ne sont pas rares ; qu'elles se mettent donc à l'œuvre et la multitude suivra bientôt. Avec un peu plus d'hygiène, il y aura un peu plus de santé et un peu plus de joie aussi dans nos villages. Et cela non plus n'est pas à dédaigner.

C. L...n.

Appel du gouvernement basque

Le bureau de presse du gouvernement basque communique que M. Aguirre, président du gouvernement, vient d'adresser un message aux présidents des gouvernements de France, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Suède, des Etats-Unis, du Mexique, de Tchécoslovaquie, de Pologne, de Hongrie, de Roumanie, d'Irlande, d'Argentine, du Chili, du Pérou, de Bolivie, du Paraguay, de l'Equateur, du Vénézuéla et de Suisse.

Ce message déclare notamment :

« Depuis 75 jours, plus de 100 avions allemands et italiens, avec des volontaires, des mercenaires marocains, et des soldats de l'armée régulière de ces pays se livrent à la destruction de nos villes et villages et au massacre de leurs habitants.

Le peuple basque qui, depuis un temps immémorial, s'est distingué par son pacifisme et par son travail, et qui a été le berceau de la plus vieille démocratie du monde, regarde avec étonnement le concert des nations appelées civilisées, qui semble le laisser exterminer par des militaires qui sont révoltés contre ceux qui tendent à défendre son droit, son ancienne démocratie, sa liberté, ses mœurs et sa langue.

Horrifié, j'en appelle au monde civilisé où il demeure un souffle d'humanité. J'en appelle à la conscience universelle afin que ne soit pas consommée la plus affreuse injustice que l'histoire du monde ait enregistrée. »

Situation critique en France

M. Vincent Auriol, ministre français des Finances, ayant demandé le vote d'un projet de loi afin de faire échec à la spéculation et réprimer les fraudes et l'évasion fiscale, a provoqué un risque de crise ministérielle, car le Gouvernement demandait les pleins pouvoirs financiers.

On craignait surtout l'abstention ou le vote hostile des communistes. Toutefois, ceux-ci, au dernier moment, se sont ravisés et le ministère Blum, mercredi, a obtenu son vote de confiance.

Grande Fête cycliste valaisanne à Sion

Voici le programme de la 1re Fête cycliste valaisanne qui aura lieu le 20 juin à Sion, Place de la Planta.

10 h. **Epreuve des jeunes** sur le parcours Sion-St-Pierre-des-Clages-Sion, soit environ 56 km.
11 h. Arrivée des participants au Rallye.
12 h. Apéritif offert par la Pédale Sédunoise à ses anciens membres et aux participants au Rallye.
13 h. 30. **Course des vétérans** sur le parcours Sion-St-Léonard-Bramois-Vétroz-Sion.
14 h. 30. **Prix du Quart de Siècle :** Gymkana en trois épreuves :
a) slalom pour cyclistes avec difficultés inédites ;
b) épreuve de lenteur ;
c) épreuve de la cloche, les yeux bandés.
17 h. Distribution des prix et récompenses à la cantine de fête.

A l'occasion de cette fête, se déroulera sur la Place de la Planta, une grande kermesse dès samedi soir, avec bal, match aux quilles, attractions diverses.

Cette fête cycliste aura lieu en l'honneur du 40me anniversaire de l'Union cycliste et du 25me anniversaire de la fondation de la Pédale sédunoise. Le bénéfice réalisé sera versé intégralement au Comité valaisan du Tour de Suisse. (Voir aux annonces.)

Ligue antituberculeuse
du district de Martigny

Il est superflu, je pense, de rappeler que les listes d'adhésion à la Ligue ont été mises en circulation à Martigny, car quelques-uns auront déjà versé généreusement leur contribution, d'autres sont prêts à le faire. Il n'y aura, du reste, aucune abstention, car à Martigny on a le cœur à la bonne place ! Même s'il fallait faire un sacrifice, on y consent volontiers.

Témoin ce brave ouvrier auquel on a présenté la liste : « Certainement j'y souscris, dit-il, quitte à me priver de quelques trois décis ! »

Voilà bien la générosité valaisanne !

Du reste, lorsqu'une maladie menace le bétail, on ne recule devant aucun sacrifice. Oserait-on rester en arrière lorsqu'il s'agit de sauver notre race, nos propres enfants ?

Le Valais, malgré son bon climat, son air salubre, se trouve encore parmi les plus atteints par la terrible tuberculose. Il faut à tout prix que cela change ! Du reste, la guerre est déclarée, le combat sérieusement engagé. Il importe donc de ne pas laisser manquer la munition !

Donnez, donnez tous, jamais votre argent ne sera mieux placé, jamais vous ne soutiendrez œuvre aussi utile.

Il vous intéressera certainement de connaître le travail effectué par la Ligue durant le premier trimestre de cette année.

Vous n'ignorez pas, tout d'abord, qu'elle a créé un dispensaire à l'Hôpital et un second à Riddes, où les familles pauvres reçoivent des consultations gratuites.

Au dispensaire de l'Hôpital, le médecin a donné, durant les 3 premiers mois de l'année, 104 consultations gratuites dont 69 avec examen radioscopique. L'infirmière-visiteuse a fait 573 visites. Si l'on tient compte que pour chaque malade visité il est établi une fiche de contrôle et que cette fiche est constamment tenue à jour, on jugera facilement tout le travail que cela représente.

D'après le budget établi, il manquerait environ fr. 3000.— pour pouvoir boucler les dépenses strictement nécessaires.

Que chacun fasse donc le geste que l'on attend de lui, contribuant ainsi à soulager tant de misère et de souffrance.

Votre obole apportera aussi un rayon de soleil, un rayon d'espoir à tant de malades découragés. De plus, la Ligue voudrait pouvoir participer aux frais d'hospitalisation ou de cure des tuberculeux.

Soyez donc généreux !

T. O.

INTERVIEWS
Pourquoi "Ils" fument le TURMAC BRUN

— Dites-nous, Monsieur l'Etudiant, pourquoi la plupart de vos camarades de l'Université sont des fervents de la Turmac brun ?
— Parce que leurs maîtres leur ont appris à discerner non seulement ce qui est bien, ce qui est vrai et ce qui est beau, mais encore ce qui est bon.
— Heureux idéalistes !
— Pas tellement car nous sommes suffisamment pratiques pour savoir aussi que la Turmac brun est la plus avantageuse des cigarettes à un sou.

TURMAC BRUN
Les 10 pièces : 0.50
Les 20 pièces : 1 fr.

VALAIS

Lourtier, 14 juin. - Le bilan du sinistre.

(Réd.) — Nous avons malheureusement reçu trop tard, pour paraître dans notre numéro de mardi, les lignes suivantes d'un correspondant de Bagnes :

Une maison emportée appartenant à Mme Vve Machoud, mère de 7 jeunes enfants, deux déformées ou déplacées, une dizaine de granges et quelques rustiques greniers détruits, des ustensiles, des outils et du mobilier perdus, les caves et les rez-de-chaussée d'un grand nombre d'autres immeubles remplis de boue et de cailloux, plusieurs porcs et chèvres ainsi que deux mulets perdus (les vaches étaient dans les mayens), les plus belles propriétés du village ensevelies sous une épaisse couche de matériaux noirs et infects, tel est le bilan de cette triste nuit du 13 au 14 juin (mois fatidique puisque la grande débâcle de la Dranse de 1818 eut lieu en juin), bilan qui eût pu s'allonger de la mort de nombreuses personnes si le sinistre, au lieu de se produire avant 10 heures, s'était abattu sur le village au milieu de la nuit.

Bien que les coulées de boue se soient presque arrêtées en ce moment, les pompiers des différents villages se relaient pour surveiller le torrent, car, là-haut, sur l'Alpe de la Pierrayre, source du torrent, le terrain fortement incliné et reposant sur un sous-sol rocheux et lisse est tout fendillé et de nouveaux glissements pourraient se produire. On assure même que si de fortes pluies survenaient en ce moment, il pourrait se produire des ravinements capables de couvrir tout le village de Lourtier, d'autant plus que le lit de la partie inférieure du torrent est entièrement obstrué.

Aux Morgnes (quartier occidental de Lourtier), on devait procéder aujourd'hui, 14, à la répartition des produits laitiers. Maintenant, 86 pièces de fromage gisent encore dans la boue sur les 115 qui s'y trouvaient. Pauvres gens !

* * *

Nous rappelons à ce propos que le « Rhône » a ouvert une souscription en faveur des malheureux sinistrés de Lourtier. On peut adresser les dons au journal « Le Rhône », à Sion, sur son compte de chèques II c 52, Sion.

1re LISTE DE SOUSCRIPTION

Union Commerciale Valaisanne	fr. 50.—
Rédaction du journal « Le Rhône », Sion	5.—

L'affaire de la Fabrique de socques de Martigny devant le Tribunal cantonal

Nous avons annoncé mardi cette affaire. La partie plaignante, soit la Maison Grandmousin et Cie à Martigny, représentée par M. l'avocat Ed. Gay, avait recouru contre le jugement en 1re instance uniquement en ce qui concerne celui porté contre le comptable Monnin dont la condamnation à 50 fr. d'amende avait été jugée par les plaignants comme insuffisante.

Mardi, le Tribunal cantonal présidé par M. Pouget assisté de ses collègues Desfayes, Clausen, de Chastonay et Delaloye, avait donc à juger ce cas de recours.

Monnin, présent, était à nouveau défendu par Me Duperrier de Genève. Me Leuzinger assistait aussi aux débats, quoique son client Muller ne fût point en jeu ici.

M. le Dr Ed. Gay ne demanda pas une aggravation de la peine infligée à Monnin, mais il estima que l'indemnité à verser par le condamné à la partie plaignante devait être beaucoup plus élevée.

M. Loretan, représentant du Ministère public, demanda une condamnation plus sévère de Monnin. Il estima, vu la gravité des faits, que l'amende de 50 francs était insuffisante et requit également une augmentation de ce chiffre.

Quant à Me Duperrier, il plaida encore une fois la cause de son client avec toute son habileté, en soulignant surtout que son client a été la victime de son chef Muller.

Interrogé en fin d'audience, Monnin déclara en effet, une fois de plus, que dans toute cette affaire il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son chef qui lui avait donné toutes assurances quant à la portée des opérations comptables effectuées.

Après de longues délibérations, le Tribunal cantonal a condamné Monnin à une amende de 400 fr. et aux frais, la question de l'indemnité aux plaignants étant renvoyée au juge civil.

Ajoutons qu'au début des débats, Me Duperrier avait soulevé un incident en demandant au Tribunal de déclarer irrecevable l'appel contre Monnin, sous prétexte que la raison sociale Grandmousin et Cie n'existe plus, la société ayant été dissoute.

Me Ed. Gay eut tôt fait de mettre les choses au point. D'ailleurs, M. le Président Pouget abondant dans les vues de M. Gay, déclara que l'exception en question n'ayant pas été soulevée lors des 1ers débats à Martigny, elle ne pouvait être admise aujourd'hui. La demande de Me Duperrier fut donc écartée.

Une belle performance

Mme et M. Albano Simonetta, directeur de l'Hôpital de Martigny, ont effectué les 12 et 13 juin dernier l'ascension du Mont-Blanc en skis. Le téléphérique ne marchant pas ce jour, le trajet dut être effectué à pied depuis la station des glaciers.

Saxon. - Elections communales.

Par suite de l'élection au Conseil d'Etat de M. Fama, président de Saxon, cette commune avait à procéder dimanche au remplacement de ce magistrat.

Ces élections se sont déroulées dans la meilleure harmonie. M. Ludovic Perrier, vice-président actuel, a été nommé président, M. Edouard Volluz cons. a été appelé à la vice-présidence et M. Oscar Mermoud, secrétaire communal, a été nommé conseiller.

Vignerons, attention ! Le mildiou attaque vos vignes

Les dernières pluies et la chaleur estivale ont favorisé le développement du **mildiou de la vigne.** Un peu partout on constate les taches blanches du mildiou (peronospora). On les remarque notamment sur la face inférieure des feuilles. Jusqu'ici les jeunes grappes sont moins atteintes.

Nous insistons de nouveau auprès des vignerons pour qu'ils sulfatent minutieusement leurs vignes à la bouillie bordelaise à 2 %, si cela n'a pas été fait ces derniers temps (8 jours).

Cependant, le sulfatage préconisé ne produira les effets attendus qu'à la condition de **traiter à temps,** c'est-à-dire avant que le champignon du mildiou ait trouvé le temps de répandre des milliards de spores dans les vignes.

La façon de procéder joue également un très grand rôle dans la lutte contre le mildiou. Il faut que les sulfatages soient faits d'une manière complète et rationnelle. **On s'appliquera surtout à atteindre le dessous des feuilles ainsi que les grappes.**

Lors de la préparation de la bouillie bordelaise, il est recommandé d'employer le papier indicateur (phénolphtaléine) que le Service cantonal de la Viticulture ou les inspecteurs de vignoble remettent gratuitement aux intéressés, avec les instructions pour la préparation de la bouillie. Nous mettons, ici, en garde les vignerons contre l'emploi de bouillies dont l'efficacité n'a pas été démontrée.

Ce qui favorise considérablement l'extension du mildiou, ce sont les vignes négligées et non sulfatées que l'on voit par ci, par là. Celles-ci constituent de véritables foyers d'infection et peuvent contaminer des régions entières.

Nous jugeons utile de rappeler aux administrations communales, qu'en vertu des dispositions légales sur la matière, elles ont l'obligation d'observer les prescriptions se rapportant aux sulfatages obligatoires des vignes. Celles qui ne sont pas sulfatées ou qui ne le sont pas à temps voulu, sont à faire sulfater par les administrations communales, aux frais des vignerons fautifs.

Les vignerons feront bien de ne pas tolérer la présence de vignes abandonnées dans le voisinage de leur propriété. Ils agiront sagement en entreprenant des démarches pour faire sulfater des vignes de ce genre.

Station cantonale d'Entomologie, Châteauneuf,
Dr H. Leuzinger.

MARTIGNY

Tourisme savoyard

Jeudi prochain, 24 juin, aura lieu à Chamonix l'assemblée plénière des Etats généraux du Tourisme savoyard ainsi que la pose de la première pierre du téléférique de la Flégère.

Le lendemain, vendredi, les participants viendront à Martigny où aura lieu un banquet à l'Hôtel Kluser, suivi de la visite des Caves Orsat.

Notons ici que les Etats généraux du Tourisme savoyard comprennent le Groupement touristique français du Mont-Blanc.

Kermesse de l'Octoduria

La Société de Gymnastique de Martigny organise samedi le 19 juin dès 20 heures, dans le Jardin Public, en face de l'Hôtel Clerc, une grande soirée populaire à l'occasion de la Fête cantonale de Gymnastique Individuelle.

Un bal et une cantine avec buffet froid compléteront des productions de gymnastes individuels invités pour la circonstance. Entrée libre.

Pharmacies

Pharmacie de service du 19 au 26 juin : Lovey.

Boucherie CLAIVAZ, Martigny
TÉLÉPHONE 61.437

Lourtier

Dimanche 20 juin, mais seulement en cas de beau temps, le chemin de fer Martigny-Orsières organise un service d'autocars à destination de Lourtier avec l'horaire suivant : Départ à 12 h. 55 de Martigny-CFF, à 13 h. de Martigny-Ville, à 13 h. 10 de Martigny-Croix et à 13 h. 35 de Sembrancher, soit sitôt après l'arrivée du train. Pour le retour, départ à 17 heures 30 de Lourtier pour la correspondance avec les trains partant à 18 h. 30 de Sembrancher.

Prix de la course en autocar Sembrancher-Lourtier et retour à Sembrancher : fr. 2.— par personne.

Le bénéfice total des courses d'autocars sera versé à la souscription ouverte en faveur des sinistrés de Lourtier.

Il est rappelé que, le dimanche, les billets de simple course M. O. sont valables pour le retour le jour même.

Ascension du Grand Combin

Grâce au ski, les ascensions de nos hauts sommets se font maintenant déjà en mai et juin. Dimanche dernier, trois jeunes gens de Monthey ont fait le Grand Combin (4317 m.) et une caravane lausannoise fit aussi la même ascension. Il ne faisait pas froid à cette altitude et les conditions de neige étaient bonnes.

Le marché suisse du travail s'améliore

L'état du marché du travail s'est encore sensiblement amélioré en mai. Le nombre des personnes en quête d'un emploi s'est de nouveau abaissé de 12,820 ; il n'avait diminué que de 9366 l'année dernière pendant le même mois.

Plus d'adjudant sous-officier à l'état-major du bataillon

Avec la nouvelle organisation des troupes va disparaître de nos bataillons l'adjudant sous-officier auquel on confiait le port du drapeau. Ce dernier sera confié à l'avenir à un jeune officier.

L'adjudant sous-officier remplissait de plus les fonctions de sergent-major à l'état-major du bataillon ; il avait à s'occuper du matériel et des munitions.

La compagnie d'état-major recevra un sergent-major. Toutefois, le grade d'adjudant ne disparaîtra pas complètement, puisqu'un adjudant sous-officier fonctionnera comme sergent-major à l'état-major du régiment.

L'Association suisse des sous-officiers, par une requête adressée au Département militaire fédéral, a essayé, mais sans succès, de défendre les sous-officiers porte-drapeaux.

Fully. - Nécrologie.

Aujourd'hui, a été enseveli à Fully M. Cyrille Bender, entrepreneur, décédé à l'âge de 27 ans seulement après une douloureuse maladie.

Le Docteur et Madame Maurice LUGON-CONFORTI et leur fils Bernard ;
Monsieur et Madame Joseph LUGON-ARLETTAZ et leurs fils Jacques et Jean-Philippe ;
Monsieur André LUGON ;
Monsieur Pierre LUGON ;
Monsieur Jean LUGON ;
Mademoiselle Marie LUGON ;
Madame Léonce DELALOYE-ZUM-OFFEN ;
Monsieur et Madame Oscar DELALOYE-BROCCARD;
Mademoiselle Jeanne DELALOYE ;
Madame et Monsieur Joseph MICHELLOD-DELALOYE ;
Messieurs Pierre, Henri et Léonce DELALOYE, Mademoiselle Madeleine DELALOYE ;
Mesdemoiselles Monique et Solange DELALOYE, Monsieur André DELALOYE ;
Messieurs Maurice et Pierre MICHELLOD, Mademoiselle Anne-Marie MICHELLOD ;
Madame Stanislas DELALOYE-FROSSARD ;
Monseigneur Gabriel DELALOYE, Rd Vicaire général;
Mademoiselle Elisa LUGON ;
Les familles LUGON et DELALOYE ;
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Ernest LUGON
négociant

leur très cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, neveu et cousin, pieusement décédé le 18 juin, dans sa 70me année, muni des Saints Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, dimanche 20 juin, à 11 h. 15.

Priez pour lui !

Selon le désir du défunt, on est prié de ne pas envoyer de fleurs et de couronnes.

MARTIGNY
DIMANCHE 20 JUIN 1937
PLACE DE L'HOTEL CLERC
JOURNÉE CANTONALE DE GYMNASTIQUE INDIVIDUELLE
Concours aux engins ● Athlétisme ● Jeux nationaux (luttes)
Après-midi : CORTÈGE

SION
Samedi 19 et dimanche 20 juin, sur la place de la Planta
Grande Fête Cycliste Valaisanne
BAL, Kermesse, Jeux de quilles, Gymkhana, etc.

Sous les auspices du
Groupement sédunois pr la Lutte contre les Effets de la Surdité
a lieu une
Exposition d'appareils acoustiques
du 19 au 22 juin, de 13 à 18 heures.
S'adr. chez Mlle Marie-Gabrielle de Sépibus, 6, Grand-Pont, 2me étage, Sion.

LIRE LES ANNONCES
c'est mieux faire ses achats

● Actualité brûlante, un avenir certain !
La culture du champignon
Consommation toujours croissante. Prix extrêmement rémunérateur. Un simple local inutilisé ou même un jardin suffisent. Demandez brochures gratuites: V.1. **Industries Continentales du Champignon,** Pavement 93, Lausanne.

Meubles d'occasion
Fiancés !
Pour bien vous meubler avec un minimum de dépenses adressez-vous chez le spécialiste de l'occasion
RODUIT MARIN, Hôtel du Muveran, RIDDES.
Tél. 41.456. Literie soignée.

Institut Helvetia
LUCERNE
● Cours de vacances allemand et répétitions ●
Prospectus par la direction

CHEMIN-DESSUS
Joli but de promenade pour le dimanche et les sorties familiales. Promeneurs, lors de votre passage, réservez une visite à la
PENSION DE LA POSTE
Bonne marchandise. Prix modérés et service rapide. Prix de pension spéciaux pour les gens du pays - Se recommande : **Pellaud-Travelletti,** *nouv. propr. Membre du C.A.S.*

Béatitude....
Le CHARBON DE BELLOC (poudre et pastilles) est un désinfectant du tube digestif. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion, combat la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, migraines résultant des mauvaises digestions, aigreurs, renvois, etc.
Echantillon gratuit sur demande à Maison VINCI, GENÈVE (Acacias)

Charbon de Belloc
Toutes pharmacies et drogu.
Pastilles, boites à 0.80 1.50
Poudre, le flacon fr. 3.50

● Vu l'affluence sans précédent, **4** représentations supplémentaires de
La Servante d'Evolène
Soirées : Samedis 19 et 26 juin, à 20 heures
Matinées : Samedi 3 et dimanche 4 juillet, à 14 h. 30
Places de Fr. 2.20 à 6.60. Location : Lausanne, 2 av. du Théâtre, Tél. 29.040 (de 10 à 12 h. 15 et de 14 à 18 h. 30 sauf dimanche). Mézières : Tél. 9.132 en tout temps.
Ne pas monter à Mézières sans billet !

LOTERIE **Tir Cantonal Valaisan**
St-Maurice ✶ Mai 1937
et Oeuvres préventives contre la Tuberculose dans le Canton du Valais
Lots : **Fr. 20.000.-** 5.000. 1.000.— 500.— etc., etc., payables en espèces
Prix du billet Fr. **2.**— Carnet de 10 billets Fr. **20.**—
Les billets peuvent être commandés au bureau de la Loterie du Tir cantonal valaisan à St-Maurice, par versement au compte de chèque postal II c 1355 ou contre remboursement. Ajouter Fr. 0 20 pour frais d'envoi et Fr. 0.20 si liste de tirage désirée. ✶ En Valais, en vente dans de nombreux dépôts

Crédits de construction - Rachats d'hypothèques
Nous vous prêterons de l'argent
sans caution, non résiliable, à un taux d'intérêt avantageux
Demandez nos conditions générales et nos renseignements gratuits par simple carte postale.
LE FOYER S.A.
Caisse de crédit mutuel à terme différé (Wohnkultur A.-G.) fond. en 1931. Agence générale Valais : M. Marcel Briand, Brigue

Imprimerie J. PILLET
On cherche pour tout de suite une honnête
Jeune Fille
de 15 à 17 ans pr aider dans un ménage de campagne. S'adr. à Mme Paul Dovat, Vuarrens.

Tapis d'Orient
KIEGER & MARSENS
4 Av. du Théâtre, LAUSANNE. (Escaliers du Ciné Capitole)
Maison suisse-française spécialisée

Pendant vos vacances
mettez vos valeurs en sûreté dans un casier de coffre-fort à la
Banque Suisse d'Epargne et de Crédit
SIERRE MARTIGNY BRIGUE
Demandez renseignements aux guichets

TOUS LES SPECTACLES

CINÉMA ☆ THÉATRE ☆ DIVERTISSEMENTS

Une femme étonnante.

C'est la reine du music-hall : Mistinguett. *Son nom est célèbre dans le monde entier. C'est elle qui a découvert et lancé Maurice Chevalier.*

Personne ne devinera son âge.

Elle approche à grands pas des 70 ans.

C'est presque incroyable. Quand le public la verra dans son premier film « Rigolboche », il restera saisi d'admiration. Danser, chanter, à 70 ans. Quelle prodigieuse nature !

Huguette Duflos.

Après une longue absence, Huguette Duflos fait sa rentrée à l'écran. Elle va interpréter avec Charles Vanel le rôle de la mère dans « Maman Colibri », d'Henry Bataille.

La lutte contre les gangsters

Le Royal passe cette semaine un film policier vraiment extraordinaire : **« G. Men ou Les Hors la Loi ».** C'est la lutte épique de la police américaine contre John Dillinger, le roi des gangsters américains.

La critique a dit :

Pierre Wolff, « Paris-Soir » : Il est évident que ce n'est pas en France que nous pouvons nous offrir le luxe de tourner un film de cette qualité. Le succès est total !

« L'Ami du Peuple » : Quel film ! On est emporté, soulevé et emmené jusqu'au mot « Fin » par une force irrésistible.

« Le Jour » : Allez voir « Les Hors la Loi ». Le cinéma américain a une santé magnifique. L'action court à une vitesse, sans un mètre de pellicule inutile.

« Le Journal » : Cette production aura un grand succès auprès du public, car elle ne laisse point de part au rêve ou à l'ennui.

« Le Rire » : Je viens de voir « Les Hors la Loi ». C'est un film formidable !

Denise Bosc, grande vedette.

Le public valaisan, et principalement celui de Martigny et environs, qui se pressait au Casino Etoile, cet hiver, lors de la présentation du « Maître de Forges », se rappellera de la sympathique actrice Denise Bosc, qui interprétait le rôle de Claire de Beaulieu.

Denise Bosc vient d'être choisie pour tourner le film « Le Fauteuil 47 » et jouera le rôle principal, interprété à la scène par Gaby Morlay.

Un film merveilleux au Cinéma Etoile : « PASTEUR »

Le cinéma Etoile passe sur son écran le film de Sacha Guitry : **« PASTEUR ».** C'est une pure merveille et l'une des réalisations cinématographiques les plus heureuses qui aient été offertes jusqu'ici au public. La vie de Pasteur nous est présentée en un raccourci saisissant : d'abord le maître avec ses élèves au moment de la déclaration de guerre en 1870 ; puis, dix ans plus tard, les démêlés de Pasteur avec ses confrères de l'Académie de médecine. Il y a là une scène, au moment où Pasteur reçoit les insignes de la grand'croix de la Légion d'honneur, qui atteint au sublime. Puis la découverte du microbe de la rage et la première expérience, tentée sur un enfant ; la visite, plus tard, de ce dernier à l'homme qui lui a sauvé la vie ; enfin, le jubilé de Pasteur à la Sorbonne en 1892, tout cela nous est restitué avec un rare bonheur. Tant par le scénario que par la mise en scène et l'interprétation — à la tête de laquelle Sacha Guitry lui-même brille d'un grand éclat — « Pasteur » doit être considéré comme un chef-d'œuvre lorsqu'il déclare : « Pasteur » est une date et un exemple pour le cinéma français. »

Il est à souhaiter que la commission scolaire s'entende avec le Cinéma Etoile pour que « Pasteur » puisse être vu par les enfants de nos écoles.

En attendant, nous ne saurions trop engager nos lecteurs à ne pas manquer un aussi beau spectacle.

P. r.

ETOILE *Cinéma-Casino*

Pour la première fois à Martigny : **Sacha Guitry** dans

Pasteur

L'œuvre admirable à la gloire du plus grand bienfaiteur de l'Humanité ● De ce film se dégage une poignante impression d'amour... l'amour de la paix... du travail

ROYAL *Ciné Martigny*

Un film policier passionnant

Les Hors-la Loi

(G. Men) La capture du gangster John Dillinger par la police fédérale américaine

Plus fort que Les Nuits de Chicago

ENCORE LES COOPÉRATIVES !...

Nous avons reçu de l'Union Suisse des Coopératives (U. S. C.), à Bâle, la lettre et la correspondance ci-après :

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous remercions sincèrement d'avoir inséré dans votre organe notre article **« Un monopole »,** en réponse à celui de votre correspondant. Nul doute que le public ne gagne à être renseigné sur les vues des deux parties et n'apprécie, lui aussi, votre courtoisie et l'objectivité dont votre journal a fait preuve en la matière.

Nous serions désolés d'abuser de l'hospitalité de vos colonnes, mais nous permettons néanmoins de vous demander s'il vous est possible de faire paraître dans l'un de vos prochains numéros les quelques lignes ci-jointes, qui répondent aux arguments de votre correspondant.

Nous espérons ne pas vous importuner par notre demande et vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

* * *

Vivre et laisser vivre, dit notre contradicteur dans sa réponse à nos lignes (« Le Rhône », 4 juin). Cette belle formule, lui demanderons-nous, ne s'applique-t-elle qu'aux commerçants ? Et ne vaut-elle pas aussi pour les consommateurs qui veulent faire eux-mêmes leurs affaires en se groupant en sociétés coopératives ?

M. X. reproche à la « Coopération » du 6 mai d'avoir fait une « charge à fond » contre le commerce privé. Mais nous est-il permis de remarquer que dans la lutte coopérative-petit commerce, c'est ce dernier qui est l'agresseur, c'est lui qui réclame des mesures (anticonstitutionnelles) contre les organisations d'entr'aide coopérative. Les coopératives, elles, n'ont jamais demandé les moindres mesures législatives contre le petits commerçants. Elles ne font pas à ces derniers la même sorte de concurrence que les grandes entreprises capitalistes (nous en fournissions justement la preuve dans la « Coopération » du 6 mai) et il n'y a aucune raison valable, pour qui est soucieux de l'intérêt de notre population et particulièrement des classes les moins fortunées, d'entraver le développement de l'économie coopérative.

Actuellement, le mouvement coopératif (U. S. C., Volg, Concordia) ne constitue que 12 ½ % de notre secteur économique national. Les grandes entreprises (Uniprix, grands magasins, magasins à succursales multiples, Migros) en constituent, elles, le 12 % et le petit commerce en détient encore le 75 ½ %. Cette « protection » que demande le petit commerce contre les coopératives aussi ne peut donc pas s'expliquer, à moins qu'on l'entende dans le sens de permettre aux commerçants un relèvement de leur marge de ventes, qui ne saurait se produire qu'au détriment des consommateurs. La situation actuelle, pas plus que l'action des coopératives qui n'a jamais « tué » le petit commerce, mais l'a simplement obligé à mettre de l'ordre dans sa branche, ne justifie donc la protection que l'on réclame.

C'est volontiers que nous donnons quelques détails sur le chiffre d'achats de l'U. S. C. et de ses sociétés adhérentes pour les seuls produits indigènes du Valais. Si l'on tient compte de la faible partie du secteur économique que détient l'U. S. C., on ne peut qu'être frappé de l'effort énorme fait par les coopératives pour favoriser l'écoulement des produits du pays. C'est en effet 590,900 kg. de fruits et légumes valaisans que l'U.S.C. a écoulés l'année dernière. Mentionnons en particulier 212,556 kg. de fraises, 136,955 kilos de pommes (dont 52,187 kg. de reinettes du Canada), 34,555 kg. de poires, 61,665 kg. d'abricots, 27,760 kg. d'asperges et 80,880 kg. de choux-fleurs.

C. B.

Pour ne point dévier à notre esprit d'objectivité dans toute cette affaire, nous avons cru devoir transmettre la documentation ci-dessus à notre correspondant. Ce dernier, à son tour, nous apporte sa réplique qui permettra certainement à nos abonnés et lecteurs de tirer les conclusions qui s'imposent :

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie de m'avoir transmis la lettre de l'U. S. C.

Pour peu que cela continue, je vais avoir droit au titre de correspondant régulier à votre journal !

Permettez-moi, tout d'abord, de vous raconter une petite histoire.

Il était un géant, fier de sa puissance et fort de ses millions, qui s'était mis en idée de conquérir tout le pays. Pour atteindre son but, il allait écraser sous sa botte un grand nombre de nains laborieux, peinant durement pour gagner leur vie et n'ayant d'autre fortune que leurs bras et leur bonne volonté.

Voyant le danger qui les menaçait, ces nains crièrent au secours. Leur appel fut entendu et, les autorités aidant, on éleva une barrière pour empêcher le géant d'aller plus avant.

Qui donc oserait prétendre que les nains sont les agresseurs ? De plus, si ce géant avait jeté un regard en arrière, il aurait pu contempler l'immense domaine qui était le sien. Il avait là non seulement de quoi vivre, mais suffisamment pour réaliser d'énormes bénéfices. Ne pouvait-il donc pas être satisfait ? Mais non ! Il veut à tout prix rompre la barrière. O insatiable géant !

* * *

Il paraît que les consommateurs veulent faire eux-mêmes leurs affaires, en se groupant en sociétés coopératives. Voyons un peu qui fait ses affaires !

J'ai dit dans mon premier article combien les soi-disant avantages de la coopérative sont fictifs, puisque j'obtiens les mêmes auprès de mon épicier, c'est-à-dire mêmes prix, mêmes qualités, même escompte. Donc, pour le consommateur, qu'il achète à la coopérative ou chez le commerçant privé, le résultat en est le même pour sa bourse.

Dès lors, pourquoi crier sur tous les tons : « La coopérative c'est votre magasin. Achetez tout à la coopérative ! »

Son magasin ? Pourquoi ? Parce que le consommateur a versé une part qui ne lui rapporte aucun intérêt ?

Si c'était vraiment son magasin, et du moment que celui-ci doit tout acheter à la centrale de Bâle, n'aurait-il pas droit aussi, ce consommateur, à une part du bénéfice réalisé par cette centrale, puisque ce sont ses achats qui ont contribué à la production de ce bénéfice ? Mais Bâle, a-t-elle jamais ristourné un centime à nos braves coopérateurs valaisans ? !

Ce n'est pas tout ! Par suite de cette grande concentration, l'U. S. C. a une grosse puissance d'achat. Elle obtient donc les marchandises à des prix plus bas que le petit commerçant. De plus, elle exige des fabricants, fournisseurs, etc. un escompte supplémentaire.

Du moment que les coopératives vendent aux mêmes prix que le commerce privé, nous devons conclure, ou que les coopératives prennent une plus grande marge de bénéfice, ou que l'U. S. C. fait son petit « beurre », et cela au détriment des commerçants, grossistes, etc. de notre canton.

Est-ce donc le consommateur qui fait ses affaires ?

Il paraît que l'U. S. C. n'est pas une entreprise capitaliste. Voyons la définition de ce mot : « Qui a des capitaux, qui les fait valoir et qui en vit. »

Alors ? Qu'est-ce donc que tous ces millions dont elle dispose ? Ne sont-ils pas des capitaux ? ou alors je m'y perds !

Quant aux chiffres avancés, j'ai déjà dit dans un précédent article que si nous connaissions ceux de l'ensemble des commerçants privés, ils seraient de beaucoup supérieurs. Inutile d'y revenir.

D'ailleurs, au sujet d'achats, nos agriculteurs se souviennent, en effet, de certaine question de choux-fleurs !...

Veuillez agréer, etc.

Déclaration

Le tirage principal de la Loterie PRO RAETIA aura lieu le **19 juillet 1937,** nous disons : le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-sept, et non la semaine des trois jeudis.

D'étonnants procédés, en matière de loterie, sont de plus en plus à l'ordre du jour. Telle loterie annonce son tirage final pour telle date. Le bon public — l'expérience le prouve — s'empresse, achète, et attend impatiemment le tirage, la fortune. Mais, n'ayant pas écoulé à temps ses billets, l'entreprise, sans sourciller, remet le tirage à des jours meilleurs. Il aura certainement lieu une fois, nul n'en doute, mais l'acheteur qui comptait sur un prochain coup de chance reste le bec dans l'eau.

Une telle manière de faire est, à notre avis, incompatible avec les principes d'une loterie bien organisée. Elle ébranlera la confiance que le peuple suisse nourrit encore pour les loteries. Habitué à tenir parole, il veut pouvoir se fier à celle d'autrui. Des loteries bien conçues et solidement assises sont possibles, chez nous aussi bien qu'à l'étranger. Elles méritent toute confiance et permettent de trouver des sommes considérables en faveur d'œuvres de bienfaisance.

Aussi, nous déclarons que la Loterie Pro Raetia, autorisée par décision du 28 juillet 1936 par le Département de Police du Canton des Grisons, sera tirée le jour fixé, soit le 19 juillet 1937, intégralement et conformément au plan de tirage.

2 gros lots de frs **100 000** chacun
1 lot de frs **50 000** **200** lots de frs **1000**
1 lot de frs **25 000** **200** lots de frs **500**
1 lot de frs **15 000** **250** lots de frs **200**
10 lots de frs **10 000** **1500** lots de frs **100**
10 lots de frs **5 000** **28000** lots de frs **20**
et **94** prix de consolation de frs **100**

C'est le plan de tirage renommé pour son grand nombre de lots moyens. Le 19 juillet seront extraits 30 175 lots et distribués 94 prix de consolation, au total frs. 1 509 400.

Tirage final 19 juillet 1937

Qui achète un billet Pro Raetia peut être certain que le 20 juillet, la liste de tirage sera imprimée, et que le 20 juillet, la Banque Cantonale des Grisons commencera les payements, comptant et sans défalcation fiscale, pour toute destination en Suisse.

Prix du billet : frs. 10.— ; frs. 100.— la série avec un gagnant sûr ; en plus 40 cts. pour frais de port, — ou contre remboursement auprès du Bureau de Loterie „Pro Raetia", à Coire. La demande est énorme ; les commandes sont exécutées dans l'ordre de réception.

Compte de chèques postaux X 3333 Coire

Pro Raetia, la Loterie grisonne pour venir en aide aux populations montagnardes en cas de sinistres, pour le développement du tourisme, l'équipement d'aérodromes, pour la protection de sites et de la nature, et en faveur de diverses institutions de bienfaisance, d'utilité publique et culturelles.

Bureau de Loterie **PRO RÆTIA** Coire

DALANO-PUBLICITÉ, ZURICH

Le jour de la lessive

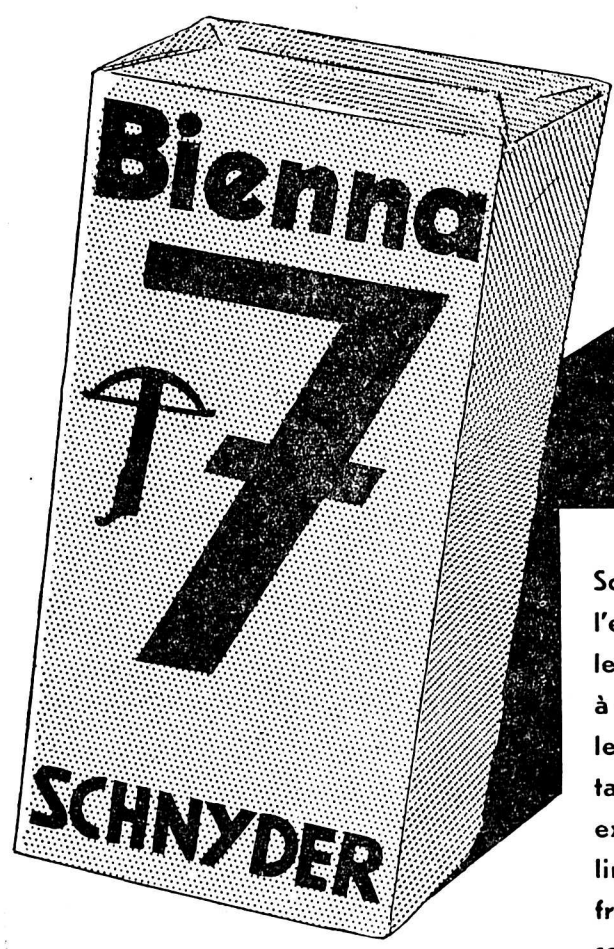

Soyez prudente. Profitez de l'expérience qui engage tous les jours des ménagères averties à donner leur préférence à la lessive suisse Bienna 7. Profitable, douce et efficace, cette excellente lessive ménage le linge et les mains. Utilisez-la à froid pour les lainages et les soieries. Pour la grande lessive, mettez tremper dans une solution de SO-Bienna et faites bouillir avec Bienna 7.

Bienna 7 vous aidera

Schnyder

SIERRE

Le « Souvenir Français »

vient de décerner à Mme Mercier et à M. le président Bonvin sa médaille d'argent avec diplôme à titre de reconnaissance pour leur générosité aux œuvres du « Souvenir Français ».

Nos respectueuses félicitations.

A propos d'un cours de natation

Reproduisant dernièrement un article paru dans le « Rhône » relativement à un cours de natation donné à Sierre, notre confrère le « Journal de Sierre », faisant suite à l'article en question, paraît s'étonner que la presse locale n'ait pas été informée de ce fait.

Nous n'en pouvons certes rien à ce sujet, comme nous ne chercherons ici aucune noise à notre confrère, mais nous voudrions tout de même profiter de cette occasion pour rappeler que le « Rhône » — sans revendiquer expressément le qualificatif honorable de « journal local sierrois » — n'est pas tout à fait ignoré dans la Cité du Soleil, où près de 900 ménages reçoivent régulièrement notre édition spéciale du vendredi.

SUISSE

S. O. S. de l'industrie suisse du tabac à fumer

La hausse des prix sur les marchés des tabacs, jointe aux effets de la dévaluation de notre franc, a provoqué une augmentation du prix des tabacs bruts de 100 %, de sorte que l'approvisionnement en matières premières des fabricants exigera en chiffres ronds un million de plus par an.

Qui supportera cette nouvelle et lourde charge ?

L'industrie ?

Dans ce cas, la qualité des produits devrait être amoindrie et les salaires réduits à nouveau. Malgré ces mesures, seules les grandes fabriques pourraient se maintenir, tandis que la petite et moyenne industrie serait irrévocablement vouée à la ruine.

Le commerce ?

Cette éventualité ne peut être envisagée, la vente des tabacs de pipe ne laissant à l'heure actuelle déjà qu'une marge minime au commerce.

Le fumeur ?

La grande masse des fumeurs de pipe se recrute dans les milieux les moins aisés de la ville et de la campagne. Les tabacs de qualité supérieure ne représentent, en effet, que le 3 % de la consommation totale en tabacs de pipe. Et, en imposant une nouvelle charge d'un million aux tabacs, l'on voudrait supprimer à ces ouvriers — qui souffrent déjà du renchérissement des articles de première nécessité — leur dernier plaisir... une bonne pipe ?

L'Etat ?

Il prélève déjà sur la pipe du simple ouvrier, du domestique de campagne, du petit paysan obéré plus de 6 millions par an, en faisant supporter aux tabacs importés destinés à la pipe des charges s'élevant à plus de 500 % de leur prix. Le tabac indigène lui-même est frappé de taxes représentant 100 % de sa valeur. A chaque diminution du prix des tabacs, l'Etat a accaparé la différence en prélevant de nouveaux impôts. Peut-on espérer qu'il renoncera maintenant à quelques-uns de ses millions, étant donné le renchérissement des tabacs ?

En réalité, une réduction des droits ne représenterait pas une perte pour le fisc, car si le tabac de pipe devait subir une augmentation de prix, nombreux seraient les fumeurs qui se verraient contraints de renoncer à leur pipe, qui deviendrait un luxe hors de leur portée. Les recettes fiscales, de ce fait, diminueraient dans des proportions considérables et l'Etat serait, en outre, contraint d'accorder des secours à tous les ouvriers réduits au chômage par la diminution de la consommation.

Verra-t-on clair à Berne avant qu'il ne soit trop tard ?

Une importante assemblée de commerçants

Sur l'initiative du Comité d'action soleurois pour la protection des petits et moyens commerces de détail, un important congrès du commerce et de l'artisanat s'est tenu, dimanche 13 juin, à Soleure. La Suisse romande était représentée à cette manifestation par MM. Marcel Mack et Charles Santschi, de Lausanne, président et vice-président du Comité d'action intercantonal, et par M. le conseiller national Henry Cottier, de Lausanne également.

Tour à tour, MM. H. Jecker, de Soleure, Henry Cottier, conseiller national, Lausanne, Dr Ochsenbein, de Granges, Marcel Mack, de Lausanne, au nom du Comité intercantonal romand et du Comité d'action vaudois, Standenmeier, président de l'Association des commerçants de Schaffhouse, et M. le conseiller d'Etat Otto Stämpfli, de Soleure, exposèrent la très grave situation dans laquelle se débattent actuellement le petit commerce et l'artisanat de notre pays.

A l'unanimité des centaines de congressistes présents, l'assemblée a voté une résolution demandant au Conseil d'Etat de Soleure, en particulier, l'interdiction immédiate de l'exploitation des grosses entreprises du système Uniprix et Migros et de leurs succursales, et la revision de l'article 31 de la Constitution pour arriver à une meilleure conception de la liberté du commerce, dans l'intérêt des petits et moyens commerces et de l'artisanat, dont le maintien se trouve dangereusement compromis par les dispositions légales actuelles.

Enfin, le comité soleurois a décidé d'adhérer immédiatement au Comité d'action intercantonal, formé des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et **Valais.**

L'adhésion des cantons de St-Gall, Lucerne et Schaffhouse au mouvement parti de Lausanne est d'ores et déjà annoncée également.

Le Touring-Club Suisse

conseille vivement aux sportifs et aux personnes s'intéressant au canoéing d'écouter la conférence qui sera donnée ce soir vendredi 18 juin à Radio-Genève, de 18 h. 05 à 18 h. 25.

Cette conférence, faite par M. A. Ribau, président du Canoë-Club de Genève, section nautique genevoise du T. C. S., s'étendra sur les plaisirs du « Canoéing, sport d'été ». — (Comm.)

Concours cantonal valaisan de gymnastique individuelle

MARTIGNY, 20 JUIN 1937

Voici le programme de cette manifestation :

7 h. 30.	Réunion des membres du jury à l'Hôtel Clerc.
8 h.	Début des concours Catégorie B.
10 h.	Office divin.
10 h. 30.	Début des concours Catégorie A.
12 h.	Dîner.
13 h. 30.	Cortège.
14 h.	Reprise des concours. Luttes.
16 h. 30.	Estafette cantonale.
17 h. 30.	Distribution des prix.

Bienvenue !

Martigny, dans sa parure estivale, souhaite la plus cordiale bienvenue aux athlètes, lutteurs, gymnastes aux engins !

Le cortège

conduit par l'Harmonie Municipale, se formera sur l'emplacement de fête à 13 h. 30 dans l'ordre suivant :

1. Gendarmes ;
2. Harmonie Municipale ;
3. Invités, Comités cantonal et technique, Comité d'Organisation et Jury ;
4. Gymnastes en pantalons longs ;
5. Gymnastes en tenue d'athlètes ;
6. Autres gymnastes ;
7. Section des pupilles de Martigny ;
8. Société de Gymnastique « Octoduria ».

Tour du Lac Léman

Promenade en bateau-salon

le 29 juin

Départ de Bouveret 7 h. 45, de Montreux à 8 h. 05. Arr. à Genève 11 h. 30, dép. 16 h. 45. Concert à bord. Restauration. Prix modérés. Prix de la course Bouveret-Genève Fr. **4.—**.
Renseignements : Cure de Bouveret.

Je cherche un Jeune homme de 14-15 ans, débrouillard comme commissionnaire-porteur dans boulang. Entrée immèd. Adr. R 1832 au journal

Prix avantageux
Fromage d'Emmenthal gras
Colis de 5 kg. à **2.60**
» 10 » **2.50**
» 15 » **2.40**
Jos. WOLF, Coire - Tél. 6.36

D'où proviennent les rhumatismes

Ces crises si douloureuses qui vous clouent brusquement dans un fauteuil, qu'elles s'appellent sciatique, lumbago, arthrite sèche ou névralgies, ont toutes une seule et même origine, c'est l'intoxication de l'organisme par défaut de combustion et d'élimination des « déchets ». Le rhumatisant est, comme l'a dit un grand docteur, un poêle qui tire mal. Le seul remède à cet état morbide consiste en une activation de toutes les fonctions vitales, et particulièrement des fonctions intestinales, si importantes pour notre économie. La Tisane des Chartreux de Durbon, à base de plantes alpestres sélectionnées, contient tous les principes toniques et dépuratifs qui peuvent le mieux combattre la tendance aux rhumatismes et aux nombreux inconvénients de l'arthritisme. On la trouve dans toutes les pharmacies au prix de fr. 4.50 le flacon. A défaut : UNION ROMANDE & AMANN S. A., à Lausanne.

Tél. 51.982
Boucherie Mariethoud * Vevey
Saucisse moitié porc le kg. 1.80
Côtes fum. graisse mélang. » 1.40
Bologne, viande séchée pour manger crue, salami, salametti 3.—

On demande pr la saison dans restaurant, une
sommelière
pouvant aider au ménage. S'adresser au journal sous R 1831.

On cherche, pour entrée prochaine, jeune
Femme de chambre
sachant bien raccommoder et repasser. Offres avec photo et certificats à Mme Roth, Villa Obach, Soleure.

Que boire ?

Pendant les fortes chaleurs, lorsque la soif nous tourmente, buvons de préférence un verre d'Ovomaltine froide.

L'Ovomaltine apporte au corps une nourriture concentrée et c'est très important, surtout en été.

Pour préparer rapidement et facilement l'Ovomaltine froide, demandez à votre fournisseur d'Ovomaltine le nouveau gobelet-mélangeur très pratique au prix de 1 fr.

Mode de préparation: 1 à 2 cuillerées à thé d'Ovomaltine, 1 gobelet de lait ou de thé froid ou bien un mélange de lait et d'eau. Sucre à volonté, puis agiter vigoureusement le gobelet.

OVOMALTINE froide
à la fois rafraîchissante et fortifiante.

En vente partout: Ovomaltine à 2 fr. et 3 fr. 60 la boîte.
Gobelet-mélangeur à 1 fr. avec mode d'emploi.

Dr. A. WANDER S. A., BERNE B.274

En comparant rendement, grandeur effective avec le prix vous constaterez immédiatement que
FRIGORREX
présente des avantages particuliers.
Frigorrex S. A., Lucerne
Bärenhof, Tél. 22.208

Représentant régional :
G. Couchepin, *ing.-chim., tél. 61.259,* **Martigny-Bourg**

NESTLÉ

Jusqu'au 4e mois, le lait condensé „La Laitière" puis... les bouillies de Farine Lactée Nestlé

appréciés depuis 3 générations déjà

Nestlé prépare aussi un excellent lait en poudre, additionné de sucre nutritif, le «Nestogen», dont il existe deux qualités: le demi-gras et l'entier.

Chaque cinquième est un gagnant!
30'444 lots
Nombre limité de billets.

Unique! Nouveau! Jamais aucune loterie n'a offert tant de chances. A côté du gros lot de 100.000 francs il y a encore de nombreux gagnants de moyenne importance.

Tirage de vacances! 5 Juillet

Tirage: prochainement!

Prix du billet frs. 10.– • Prix de la série de 10 billets frs. 100.– comprenant deux numéros gagnant sûrement • Port en sus 40 cts., Liste de tirage 30 cts. • Compte de chèques postaux: GEFA Granges Soleure Va 1821 • Téléphone 85.766 • Expédition discrète des billets.

1 à Fr. 100,000.-
1 à Fr. 50,000.-
2 à Fr. 20,000.-
10 à Fr. 10,000.-
10 à Fr. 5,000.-
50 à Fr. 1,000.-
etc. etc.
30,444 LOTS

Société Coopérative Soleuroise
GEFA II
pour la création de possibilité de travail.

Baisse Tilsit gras
Pce d'env. 4 kg. à 2.40
Envois de 15 kg. à 2.30
Jos. WOLF, Coire - Tél. 6.36

A remettre pour cause double situation, dans centre important du Valais
Epicerie
bien installée et possédant bonne clientèle. Petit capital nécessaire. Ecrire à case postale 9352, Sion.

Appartement
à louer pour date à convenir tout confort moderne. Immeuble J. Gualino, avenue de la Gare, Martigny.

Offre favorable
Graisse de Rognon fondue Ia
Bidon de 5 kg. Fr. **8.15**
» 10 » **15.75**
franco et contre remboursement.
Eugène Schmid
Metzgerei, Hirschmattstr. 23, **Lucerne**

ON DEMANDE une
femme capable de faire la cuisine
dans un chalet de Champex d'en Haut, pour une quinzaine de personnes, du 15 juillet au 15 septembre. - Adresser les offres à M. E. P. Graber, conseiller national, à La Chaux-de-Fonds (Nord 182).

A louer un petit
CHALET
meublé, 2 chambres et cuisine aux Diés-Van d'En Bas, s/ Salvan (1300 m.) à 5 minutes de Van d'En Haut s/ le chemin de Salenfe. Prix modique. S'adres. dès le 21 crt à Mme Berthe Coquoz, Salvan-Combaz.

Fromage maigre
Colis de 5 kg. 1.50 pr kg.
» 10 » 1.40 »
» 15 » 1.30 »
Jos. WOLF, Coire - Tél. 6.36

Jeune FILLE
sérieuse, sachant faire la cuisine, est demandée pour 4 à 5 semaines dans chalet à la montagne, à partir du 15 juin. S'adr. au bur. du journal sous R 1830.

POUR LE VITICULTEUR ET L'ARBORICULTEUR

LE SULFATAGE DIRECT

On désigne sous ce nom impropre, puisqu'il sert à la distribution de toutes sortes de bouillies, une installation permanente destinée à faciliter l'application des traitements à la vigne et aux arbres fruitiers.

Chacun sait combien pénible est le transport à dos des pulvérisateurs dans les vignes, que le soleil brille ou non. Chacun sait également combien le transport de grosses quantités de bouillies nécessite d'allées et venues et de perte de temps. La pression obtenue n'est pas toujours suffisante pour envoyer le liquide

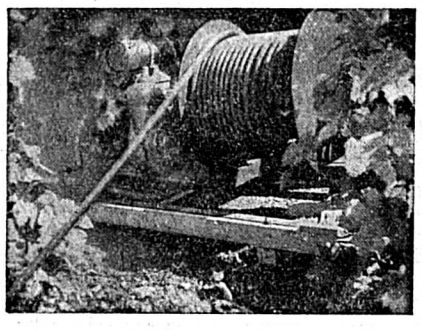

Pompe enrouleur automatique. (Phot. Berthoud.)

préservateur sur toutes les parties de la plante et la rapidité de travail s'en ressent au moment où toutes les chances de réussite en dépendent précisément. L'invasion du mildiou comme celle de la tavelure est dépendante de facteurs météorologiques qui en déclenchent l'attaque simultanément sur tous les points de la vigne ou du verger. Il s'agit de pouvoir opérer le plus rapidement possible et avec toutes les garanties d'efficacité desquelles dépend l'avenir de la récolte. Le temps n'est jamais plus précieux que lorsqu'il est incertain, et davantage dans les exploitations où d'autres cultures sollicitent des soins. C'est très fréquemment le cas dans des exploitations viticoles mixtes où l'agriculture et l'élevage sont conduits de pair avec la vigne. Les vergers sont toujours, dans notre pays, une annexe de la production agricole que l'on traite en parent pauvre, parce que d'une pompe à moteur qui refoule les bouillies dans

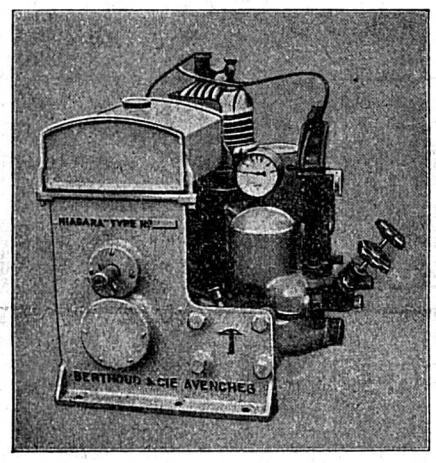

Type de pulvérisateur pour sulfatage direct. NIAGARA 3 pistons, à gros débit. Travaille sous 30 atm. de pression. (Phot. Berthoud.)

l'on n'a pas toujours le temps de s'en occuper au moment opportun. Il en résulte des pertes par la diminution de la valeur et du volume de la récolte attaquée par les parasites. La circulation des brouettes ou du char à purin sur lesquels sont montées les pompes nécessaires aux traitements écrasent l'herbe, ou bien il faut faucher auparavant à un moment défavorable.

Tous ces inconvénients sont bien connus, c'est pourquoi l'application récente des procédés de « sulfatage direct » a soulevé un intérêt considérable et a été suivie de réalisations nombreuses. C'est en 1933, pour la première fois en Suisse, que la Maison Berthoud & Cie à Avenches, dont la principale activité est la fabrication et la vente des pompes à moteurs, s'occupa de la réalisation, dans notre pays, de ce qui se faisait depuis longtemps déjà en Amérique et en Angleterre sous le nom de « Stationery sprayers » ou « Installations permanentes de pompage ».

Ces installations se composent d'un ou plusieurs bassins où sont préparées les bouillies nécessaires,

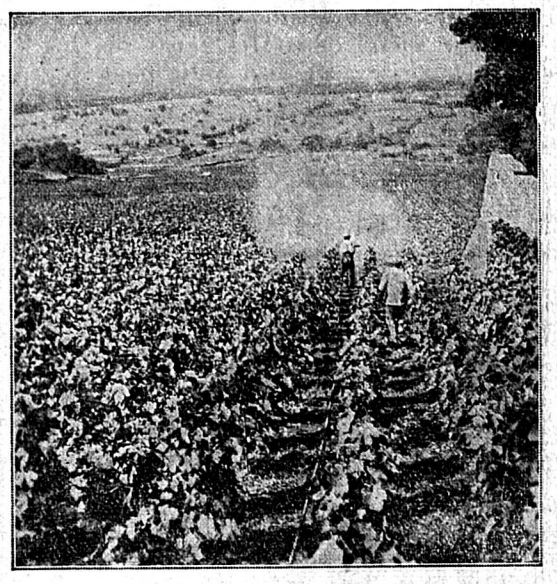

Sulfatage direct viticole : Partant du robinet, le tuyau traite 4 lignes à la fois. (Phot. Berthoud.)

un réseau convenablement étudié et réparti de tuyaux métalliques munis de robinets bien placés. Chacun de ces robinets distribue la bouillie sur un secteur grâce à un tuyau de caoutchouc spécial, de très petit calibre, muni à son extrémité d'un jet appelé « gun ».

La pompe à moteur refoule les liquides insecticides ou anticryptogamiques à une pression de 20 à 30 atmosphères, ce qui nécessite l'emploi de tuyaux métalliques résistants. Comme nous l'avons dit, ces tuyaux peuvent être simplement posés sur terre et rapidement montés et démontés grâce à un système de raccord à baïonnette, ou, plus simplement encore, enterrés définitivement à une faible profondeur. C'est en somme comme une installation ordinaire d'arrosage où, à la place d'eau, circulent les bouillies.

Les avantages de ce système sont considérables. Ils suppriment d'abord les allées et venues, car la pompe, convenablement réglée, travaille seule. Il n'y a rien d'autre à transporter qu'un tuyau de très petit calibre muni de son jet. Il est possible, avec une

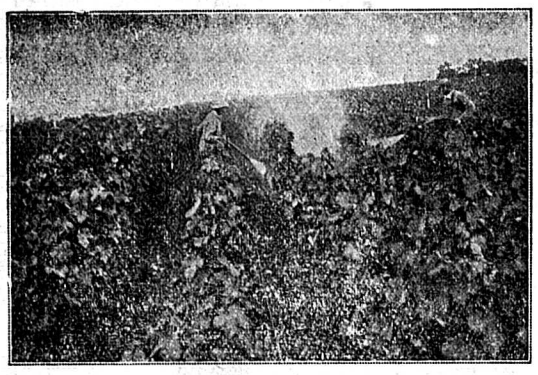

Installation fixe viticole. (Phot. Berthoud.)

même pompe, d'alimenter 2 jets et davantage, selon la force du modèle, et de permettre par conséquent à 2, 3 ou plusieurs personnes de travailler simultanément. Il s'ensuit une économie de temps et de main-d'œuvre considérable, avec la certitude d'un travail mieux fait grâce à une pression inconnue précédemment en viticulture.

travailler en commun, et les vignes comme leurs propriétaires s'en trouvent on ne peut mieux.

Dans les vergers, l'installation d'un système de sulfatage direct évite le piétinement de l'herbe, ne nécessite aucun véhicule ni attelage et deux personnes font un travail qui en demandait trois ou quatre auparavant.

A 200 mètres de la pompe à moteur. Traitement tardif contre la tavelure. Automne 1936. (Phot. Lugeon.)

Le brouillard liquide pénètre partout grâce au jet réglable et sa finesse permet une action dont l'efficacité est poussée à son maximum.

Les installations faites actuellement dans les vignobles escarpés de Vaud et Valais ont entièrement satisfait leurs propriétaires. Le principal obstacle que rencontrent ces installations n'est pas leur prix rapidement amorti pour des raisons données plus haut, mais bien plutôt le morcellement des terrains qui appartiennent à différents propriétaires. Là encore, avec un esprit d'entente, il est souvent possible de

Les expériences faites ces dernières années sont des plus favorables. Elles permettent une foule de combinaisons et ont démontré que les critiques ne reposaient sur aucune base sérieuse. Les craintes de

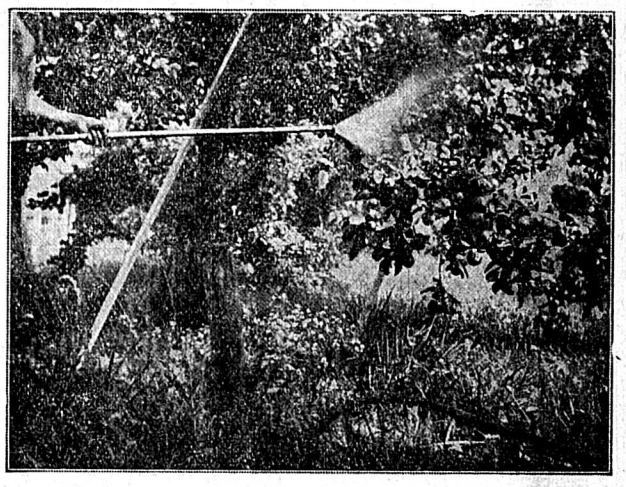

Le tuyau de caoutchouc est branché sur la prise à ras terre. (Phot. Lugeon.)

corrosion intérieure des tuyaux métalliques provoquée par le passage des bouillies cupriques, soufrées ou désinfectantes, ne se sont pas réalisées. Il semble qu'il se forme à l'intérieur de ces tuyaux une espèce d'oxydation qui s'oppose à l'attaque des bouillies, comme l'a démontré l'examen des tuyaux sciés après 3 ans d'emploi.

Il y a donc là pour la viticulture et l'arboriculture, et peut-être pour d'autres utilisations encore, un progrès très nettement marqué sur tout ce qui a été réalisé précédemment. On s'en convaincra aisément par la documentation photographique accompagnant ces lignes, mieux encore par la visite d'une de ces installations et tout à fait par sa propre expérience.

A.-R. LUGEON.

(Réd.) — Nous croyons savoir qu'en Valais plusieurs propriétaires ont doté leur domaine d'installations pour sulfatage direct, lequel peut être appliqué indifféremment à un domaine viticole ou arboricole.

A ce sujet, nous avons eu le plaisir de visiter dernièrement l'installation du domaine arboricole de M. Albert Varone, au Pont de la Morge, que nous citerons comme un vrai modèle du genre. Avec l'auteur de l'article précité, nous en conseillons donc la visite à tous ceux que cette question du sulfatage direct peut intéresser.

M. Varone est d'ailleurs à la disposition pour fournir tous renseignements touchant sa merveilleuse installation.

Le rétablissement des droits de douane sur les fruits

L'arrêté du Conseil fédéral du 2 octobre 1936 avait réduit ou même supprimé les droits de douane sur les pommes et les poires ainsi que sur les fruits secs ou tapés. Cette mesure avait été prise afin d'éviter une hausse des prix à la suite de la dévaluation du franc et de la petite récolte de fruits indigènes. La récolte de cette année s'annonçant abondante, le Conseil fédéral estime qu'il convient de réintroduire les droits de douane supprimés temporairement. Ces droits seront dorénavant de 2 fr. pour les pommes et poires à découvert ou en sacs et de 5 fr. pour les mêmes fruits autrement emballés, de 3 fr. pour les prunes et pruneaux en récipients de tous genres pesant 50 kg. ou plus et de 10 fr. pour les mêmes fruits en récipients pesant moins de 50 kg. ; de 40 fr. par 100 kg. pour les abricots. L'ancien droit pour ces fruits était de 10 fr. par 100 kg. L'arrêté est entré en vigueur mardi 15 juin.

Moins cher que le Café Hag ? - Qu'à cela ne tienne... Notre mélange Sanka-Brésil sans caféine ne coûte que 95 centimes le paquet. Mais n'espérez pas trouver mieux que le Hag dont la qualité incomparable est le fruit d'une expérience de 30 ans. C'est pourquoi Hag reste sans égal.

CAFE HAG S.A. FELDMEILEN

VALAIS

Kermesse de la « Persévérance » Leytron

Nous rappelons à nos abonnés et lecteurs la traditionnelle et toujours intéressante kermesse que les musiciens de la « Persévérance » de Leytron organisent chaque année à cette époque.

Cette gracieuse fête champêtre, qui a débuté dimanche dernier, se poursuivra le 20 crt. avec tous les attraits du jour, ceci grâce à une excellente organisation qui a tout prévu pour assurer aux invités et invitées une délicieuse journée dans les vergers ombragés de Leytron.

Qu'on y vienne donc nombreux dimanche encourager les « persévérants » Leytronins.

Ils vous recevront à cœur ouvert.

Evionnaz. - † Clément Eggs.

Hier jeudi, une nombreuse assistance a accompagné à sa dernière demeure, à Evionnaz, où il s'était établi depuis quelque temps par suite de son mariage, M. Clément Eggs, de Granges, député suppléant.

M. Eggs n'avait que 43 ans ; il a été emporté après une courte maladie malgré les soins les plus dévoués, laissant dans la désolation une veuve et 4 garçons.

Voyageur de commerce en vins, le défunt s'était attiré l'estime dans toutes les affaires qu'il traitait.

C'était le fils de M. Germain Eggs à Granges.

Nous présentons à sa famille éplorée l'assurance de notre sincère sympathie.

Aviateur valaisan à l'honneur

Le 1er-lieut. aviateur Jean Pierroz, chef des aviateurs valaisans, a été promu au grade de capitaine dans l'aviation militaire suisse. M. Pierroz commandera la compagnie d'aviation 3.

Nos félicitations à notre vaillant pilote.

La Banque de France élève son taux d'escompte

La Banque de France a élevé le taux de son escompte de 4 à 6 %, celui des avances sur titres de 5 à 7 % et celui des avances à 30 jours de 4 à 6 %.

REVUE FÉMININE

La fraise

La fraise, à l'inverse de la plupart des fruits qui s'améliorent par la culture, est plus appréciée à l'état sauvage et supérieure à la fraise cultivée. Celle qui croît naturellement sur la lisière des bois, a un parfum autrement suave que la meilleure espèce des jardins.

On sait que la fraise a la réputation ancienne d'être un fruit très hygiénique. Elle est considérée comme antigoutteuse, vermifuge et rafraîchissante. Mais il y a un reproche capital à lui adresser au point de vue hygiénique : c'est d'être de digestion difficile. Les estomacs peu robustes lui doivent souvent une indigestion par repas : des aigreurs, crampes d'estomac, coliques, éruptions d'urticaire, aphte, etc... surtout si l'on ne prend pas le soin de bien la laver. La meilleure preuve qu'on puisse donner de cette indigestibilité est dans les mélanges de sucre, vin, cognac, kirsch, citron, etc. dont on assaisonne les plats de fraises ; un fruit vraiment digestible par lui-même n'est-il pas avant tout celui qui peut être mangé « nature » ?...

La meilleure façon de digérer la fraise — à part naturellement la cuisson — est de rouler préalablement ce fruit dans du sucre et de l'arroser de quelques gouttes de vinaigre de vin, ce qui a l'avantage, en plus de la bonne assimilation, de développer incomparablement le délicieux arome du fruit. En tout cas, il faut recommander de manger la fraise en grand état de fraîcheur, en quantité modérée et de la mâcher avec soin.

Mousse aux fraises. — Laver, essuyer et passer à l'étamine ou au tamis de crin 250 grammes de fraises de choix, bien parfumées et saines. Fouetter, sur glace, un demi-litre de crème fraîche, un peu épaisse ; y mélanger une pincée de poudre de vanille, 100 grammes de sucre semoule et de la purée. Dresser en dôme dans un savarin trempé au sirop parfumé au kirsch et piquer dessus quelques fraises choisies. On peut également dresser sur compotier et entourer de biscuits à la cuillère.

(Nous donnerons vendredi prochain une recette pour faire le fromage à la crème aux fraises.)

La chute des cheveux
calvitie, pellicules, faible croissance, grisonnements guérit uniquement le
Sang de Bouleau
Milliers d'attestations.
Dans pharmacies, drogueries, salons de coiffure. Centrale d'herbes des Alpes, Faido
Demandez Sang de Bouleau fr. 2.90 et 3.85
Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur
Brillantine au Sang de Bouleau, pour une belle coiffure 1.50

Après Monthey... la

Loterie Fribourgeoise

Si vous avez gagné...

vous disposez d'une preuve « palpable » qu'un billet de loterie est un placement de bon rapport ! La chance peut vous sourire à nouveau. Prenez des billets de la Loterie Fribourgeoise.

Si vous n'avez pas gagné...

votre tour peut arriver avec la Loterie Fribourgeoise. Elle vous offre 21.321 chances, représentant 1 million. S'assurer un billet c'est se mettre dans les rangs de ceux que la chance peut favoriser. Un seul billet peut vous valoir 200.000, 100.000, 50.000, etc.

Dotation : 200.000, 100.000, 50.000, 2 × 20.000, 6 × 10.000, 10 × 5.000, 100 × 1.000, 200 × 500, 1.000 × 100, etc., au total 21.321 lots = 1 million

Le billet fr. **10.**—, ½ billet fr. **5.**—. Par série de 10 billets (de 0 à 9), au moins un gagnant garanti ; prix de la série fr. **100.**—.

Billets dans toutes les banques, ainsi qu'au bureau de la Loterie à Fribourg. Ajouter 40 ct. pour frais d'envoi (liste de tirage 30 ct. en plus).

Compte postal II a 1596, Fribourg

Tirage intermédiaire irrévocable **28 juillet**

Tout billet acheté d'aujourd'hui au 28 juillet donne droit à un billet supplémentaire spécial pouvant rapporter un bon de voyage de 1.000, 200 ou 100 fr., au total : fr. 10.000 de lots supplémentaires. Profitez-en sans tarder. Gagnez vos vacances et exposez-vous à retirer un des lots de notre plan de tirage. Aucune retenue fiscale.

Nouilles *aux œufs frais* *„Les Gallinettes"*
Spaghettis, Macaronis et Cornettes **„Blédor"**
de la fabrique de pâtes alimentaires
Saverma S. A. Martigny
digestives, nourrissantes et avantageuses
En vente dans toutes les bonnes épiceries

SANS RIVAL JUNIOR
Beau mélange de bons biscuits à prix réduits.
BISCUITS PERNOT
N'hésitez pas, allez toujours à la qualité

LILIAN
SHAMPOOING
ménage et nettoye bien les cheveux. Inoffensif pour les cheveux et le cuir chevelu.
SHAMPOOING LILIAN est en vente partout.
Dr A. WANDER S.A. BERNE

MAROCAINES 50 cts. LA PREMIÈRE LA MEILLEURE
Vautier
la cigarette populaire

Ménagères de Martigny et environs, faites vos achats chez les commerçants ci-après, membres de

l'Union Commerciale Valaisanne

et distribuant les **timbres-escompte :**

MARTIGNY-VILLE : Addy Julien, Porcelaine-Faïence ; **Bovi Laetitia,** Epicerie ; **Claivaz Georges,** Primeurs ; **Closuit R.,** Pharmacie ; **Cretton Henri,** Boulangerie ; **Damay-Max J.,** Mercerie ; **Devanthéry C.,** Négociant ; **Darbellay Paul,** Sellier ; **Dirren & Fils Th.,** Primeurs ; **Ducrey Frères,** Tissus-Confections ; **Dupuis Georges,** Fiduciaire Romande ; **Gaillard Marcel,** Papeterie ; **Girard-Rard Alfred,** Tissus ; **Lottini-Melile,** Epicerie de la Gare, Fruits ; **Lovay Edrd,** Pharmacie ; **Lugon,** Droguerie ; **Meister Fritz,** Vve, Pâtisserie ; **Modern Shoe,** Chaussures ; **Montfort Alfred,** Imprimerie ; **Morand Georges,** Vve, Pharmacie ; **Moret Charly,** Ameublement ; **Moret Henri,** Bijouterie ; **Pillet Jules,** Imprimerie ; **Richard-Martin,** Modes-Mercerie ; **Rouiller Alexis,** Mme, Négociante ; **Saudan,** Mme, « A mon Aiguille » ; **Sauthier Henri,** Mercerie-Tissus.

MARTIGNY-BOURG : Arlettaz-Burnier E., Vve, Epicerie ; **Métral Léonce,** Epicerie ; **Berguerand Alfred,** Chaussures ; **Bircher-Vouilloz Marcel,** Fromages ; **Rigoni Jean,** Bazar ; **Dorsaz-Pont,** Négociant ; **Emonet Frères,** Magasin de Fers, **Fellay Céline,** Vve, Epicerie ; **Arlettaz André,** Boulang. ; **Martin Jos.,** Chaussures ; **Luisier A.,** Epicerie ; **Semblanet Auguste,** Boulangerie ; **Simonetta Ed.,** Tissus ; **Saudan Fernand,** Mercerie ; **Tanner Joseph,** Boulangerie ; **Tornay Lucien,** Fers.

MARTIGNY-CROIX : Saudan Alfred, Vve, Epicerie.

BAGNES : Bessard Louis, Boulangerie, **Le Châble ; Besse Albert,** Boulangerie, **Versegères ; Besse Pierre,** Epicerie, **Bruson ; Besson Hercule,** Epicerie, **Verbier ; Bircher Angelin,** Boulangerie, **Châble ; Bircher Clovis,** Epicerie, **Châble ; Ecoffey Joseph,** Magasin d'épicerie, **Villette ; Fellay Joseph,** Epicerie, **Cotterg ; Michellod Maurice,** Boulangerie, **Villette ; Nicollier Maurice,** Chaussures, **Châble ; Perraudin Théophile,** Epicerie, **Châble ; Vaudan-Carron A.,** Tissus, **Châble ; Vaudan Joseph,** l'Hoirie, Epicerie, **Châble.**

BOVERNIER : Dely Henri, Epicerie, **Les Valettes ; Michaud Eugène,** Epicerie ; **Payn Jean,** Boulangerie ; **Puippe Julien,** Epicerie, **Les Valettes ; Sarrasin François,** Epicerie ; **Sarrasin Pierre-Joseph,** Négociant, **Les Valettes.**

FINHAUT : Lugon-Moulin, Bazar ; **Lugon-Moulin,** Boulangerie.

FULLY : Bender Jules, Epicerie, La Fontaine ; **Boson Hermann,** Epicerie ; **Carron Henri,** Epicerie ; **Carron Léonce,** Epicerie ; **Granges Ulysse,** Epicerie, **Châtaignier ; Luisier Jules,** Epicerie ; **Nambride Evariste,** Epicerie, **Branson ; Taramarcaz Robert,** Tissus ; **Taramarcaz Célestin,** Vve, Epicerie ; **Tissières Jules,** Epicerie, **Branson.**

LEYTRON : Roh Alfred, Vve, Négociante.

ORSIERES : Cavelly François, Négociant, **Sonlaproz ; Joris Gratien,** Négociant ; **Murisier Frères,** Négociants ; **Lovisa Victor ; Pouget-Rausis Emile,** Vve, Négociante.
Abbet Blanche, Mme, Négociante.

SAILLON : Roduit Raphaël, Epicerie.

SAXON : Bruchez Sophie, Mme, Négte ; **Cina Elise,** Mlle, Epicerie ; **Crettenand Robert,** Négt ; **Gaillard Georges,** Primeurs ; **Guenot Maurice,** Droguerie ; **Perrier Gaston,** Négt ; **Volluz Siméon,** Boulangerie.

SEMBRANCHER : Ribordy Amy, Boulangerie ; **Voutaz Louis,** Négociant.

VERNAYAZ : Pellegrini Roland, Epicerie.

Feuilleton du vendredi du journal « Le Rhône » 12

L'Emigrant

Aventures d'un Valaisan en Amérique du Sud
par Paul Barman

Elles s'abattent même sur les vignobles qu'elles rongent jusqu'aux pieds et qui sont ainsi irrémédiablement perdus.

Les quelques vignes qu'on a cru épargnées ne donnent plus du vin comestible, car, par un fait vraiment extraordinaire, les souches qui ont été touchées par ces insectes produisent un vin rouge comme du sang. Aussi le gouvernement, pour empêcher qu'on l'utilise, achète la récolte qu'il fait détruire ensuite.

Les sauterelles sont les plus grands ennemis du pays. Chaque année on en voit arriver des nuages des régions inhabitées du Chacos. Leur nombre est chaque année plus considérable et si cela continue, c'est la ruine de l'Argentine, car les dégâts s'élèvent tous les ans à plusieurs millions et ce chiffre s'accroît de plus en plus.

Quel redoutable fléau que ces sauterelles dont l'avidité est sans bornes !

Pensons donc à notre chère patrie, à nos chalets, à nos rivières tumultueuses, à nos lacs et nos cimes qui s'élèvent jusqu'aux nues. Qu'il fait bon vivre dans notre pays si merveilleusement protégé par le Créateur !

XV

Un troupeau de bœufs empoisonné

Comme je voyageais la Pampa, je fus mandé dans une immense ferme pour faire des réparations.

Là, d'immenses étendues de maïs à peu près mûr avaient été attaquées par les sauterelles. La perte s'élevait au moins à cinquante mille francs.

Le propriétaire de la ferme, ne voulant point perdre toute cette récolte, proposa de faire manger le reste par un troupeau de bœufs qui se composait à peu près de deux cents têtes.

Il fit donc amener le troupeau par des cavaliers dans le champ de maïs, mais peu de temps après, tout le troupeau périssait empoisonné.

J'assistai à ce spectacle terrifiant et affreux à voir. Tout ce bétail succombait dans d'horribles souffrances. Les bêtes poussaient des cris de rage et de douleur. C'était une scène qui me faisait mal au cœur.

Pour mettre fin aux souffrances de ces pauvres animaux, le patron ordonna qu'on les abattît. Munis de tous les fusils et revolvers disponibles, les cavaliers qui s'occupaient de la garde des troupeaux s'avancèrent alors sur leurs montures, au péril de leur vie, parmi ce véritable enfer. Moi aussi, armé d'une carabine, j'allai les aider dans leur horrible tâche.

Pendant une bonne heure, ce fut une véritable fusillade. On aurait dit qu'on se trouvait sur un champ de bataille.

Une fois cette œuvre destructrice accomplie, on se mit en devoir d'écorcher les victimes des sauterelles. La chose n'était point facile et on dut abandonner la partie.

Il fallait cependant se débarrasser des cadavres, de crainte d'une épidémie. On s'avisa donc de les faire détruire par le feu. Quand vous songerez au nombre de bêtes cité plus haut, vous pourrez vous imaginer la perte que cela avait occasionné.

Les sauterelles, ces maudites bêtes, partout où elles se posent elles infectent les produits, et la seule chose à faire est de brûler tout ce qui reste après leur passage et de labourer les terrains ainsi infectés.

XVI

Qu'est-ce la Pampa

La Pampa est une plaine immense, sèche et nue. Elle renferme des collines et même des montagnes dont les flancs sont propices à la culture. Dans les provinces de Cordoba et de Mendoza — où l'irrigation est possible — on a même pu introduire de riches cultures, telles que la vigne et la canne à sucre.

La Pampa, à proprement parler, est une immense étendue dont la surface plate s'étend à quelques centaines de lieues sans qu'il y ait d'autres monticules que les dunes des fourmilières. Le sol de la Pampa est poreux et absorbe l'eau des pluies très rapidement. Les rivières et les lacs sont extrêmement rares.

La plaine avoisinant la mer est plus sujette aux pluies ; on n'y trouve pas d'eau à la surface et celle qu'on rencontre à une certaine profondeur est jaunâtre et salée.

Cette région est presque dépourvue d'arbres, les racines de ceux-ci ne pouvant s'enfoncer suffisamment dans le sol pour atteindre l'eau souterraine.

Une seule espèce — l'« ombu » — surgit de ce sol. Les colons ont introduit le saule et d'autres espèces, mais ces arbres ne forment encore que d'insignifiants bouquets, de sorte que le bois est très rare dans ces plaines et on ne peut s'en procurer qu'à des prix exorbitants.

La faune est peu nombreuse ; on y trouvait autrefois le jaguar, le puma, l'autruche, le chien sauvage, le lama, etc.

Avant l'arrivée des colons, le sol de la Pampa était couvert de chardons.

XVII

La Pampa d'aujourd'hui

La Pampa est aujourd'hui une riche région d'élevage. Ce qui caractérise son aspect, ce sont les réseaux de palissades en fil de fer qui s'entrecroisent en tous sens pour séparer les domaines.

D'immenses troupeaux — comprenant jusqu'à cinq ou dix mille têtes — vivent dans ces enclos. Les anciennes races ont été améliorées par des croisements intelligents et forment aujourd'hui une belle race patinée qui fait l'orgueil des éleveurs et leur richesse. Ces animaux sont très robustes.

De grands troupeaux de moutons paissent çà et là dans la plaine. Les chevaux sont des bêtes superbes et sont plus que nécessaires dans ces immensités où ils rendent d'innombrables services.

Il y a eu également amélioration en ce qui concerne le cheval, car l'ancien n'était pas du tout attrayant avec ses longues oreilles et son garrot plat.

Tout ce bétail forme la plus grande richesse de l'Argentine qui exporte pour des millions de francs de viandes congelées et de cuirs. Mais l'élevage doit encore subir beaucoup de modération, car les abris manquent et les animaux ne peuvent se garer du froid et du vent. Ces bêtes vivent généralement en plein air même pendant l'hiver qui est parfois dur à passer dans ce pays. (A suivre.)